

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Puy-en-Velay est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec 596 dossiers de surendettement déposés dans le département, la commission a enregistré une baisse de 13,2% par rapport à l'année 2017 qui avait connu par contre une hausse de 11%.

Les redépôts (sur 12 mois à fin septembre) ont représenté 52,5% de l'ensemble des dossiers comme en 2017.

La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité continue à diminuer à 10,1% contre 10,6% en 2017.

Recevabilité et orientation

Sur les 560 dossiers orientés par la Commission après recevabilité :

- . 43,9% des dossiers en capacité de remboursement négative et sans bien immobilier ont été orientés en Rétablissement Personnel sans Liquidation Judiciaire,
- . 2,5% en Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation Judiciaire ;
- . 53,6% des dossiers ont fait l'objet d'un réaménagement des dettes.

Sur l'ensemble de ces dossiers, 45,2% n'affichaient ni capacité de remboursement, ni bien immobilier.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la conciliation (ex-négociation amiable) n'a plus concerné que les seuls dossiers présentant un bien immobilier.

En 2018, sur les 678 dossiers traités :

- . 14,6% se sont soldés par un plan conventionnel (contre 6,8% pour la région et 7,7% au plan national). En 2017, la part des plans conventionnels représentait encore 19,7% des dossiers traités, mais incluait encore les dossiers sans bien immobilier présentant une solvabilité totale.
- . 31,4% des dossiers ont connu un dénouement avec des mesures imposées avec ou sans effacement (proche des 37,3% observés au plan régional et inférieurs aux 38,5% constatés en France métropolitaine).
- . 39,2% ont fait l'objet de mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, soit un niveau légèrement inférieur à la région (44,4%) et à la France métropolitaine (41,5%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes (mesures réglant définitivement la situation de surendettement) à 68,3% accuse un retard de presque 10% sur la région AURA. Il exclut notamment les dossiers clôturés et irrecevables (13,1%), les mesures (10,5%) et plans d'attente (8,1%) consistant en un réaménagement provisoire ou une suspension d'exigibilité des créances.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échanges sur les procédures et difficultés rencontrées
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	5	A.G. et réunions mensuelles sur les expulsions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3 <i>(45 travailleurs sociaux)</i>	Tuteurs et DIVIS
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Pas de représentant en Haute-Loire
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 <i>(40 travailleurs sociaux)</i>	UFC que choisir
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Colloque sur inclusion sociale et réunion banquiers
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	114 scolaires sensibilisés au surendettement

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette réunion visait à rapprocher nos procédures et recueillir leurs avis sur les nouveaux outils et portail à leur disposition.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : La loi ALUR s'est imposée naturellement à tous sans soulever de difficultés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Selon certains juges, les courriers de la recevabilité mériteraient d'être plus explicites sur le recours possible des créanciers qui contestent l'orientation plutôt que la recevabilité.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les dirigeants de sociétés ayant des dettes professionnelles notamment RSI ne sont pas éligibles à la procédure du surendettement et le Tribunal de Commerce les refuse, malgré la médiation de la présidente du TGI en 2018 pour trouver une solution à ces cas spécifiques.

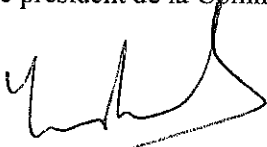
De nombreuses difficultés sont rencontrées sur les dossiers comportant des biens immobiliers hors résidences principales avec les indivisions ou les partages de propriété (nue-propriété et usufruit) pour des biens de faible valeur. La Commission de Surendettement de la Haute-Loire n'a aucune solution satisfaisante pour traiter ces dossiers en conciliation et les juges sont réticents à accepter des PRP avec LJ.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Certains recours ou contestations des débiteurs ou des créanciers sont directement envoyés au Tribunal d'Instance mais les bonnes relations que nous entretenons avec lui nous permettent de gérer au mieux ces situations.

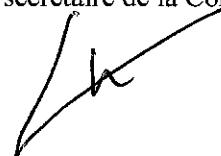
Date : le 14 février 2019

Le président de la Commission



Yves ROUSSET

Le secrétaire de la Commission



Etienne HERAUD

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Périodes	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	687	596	-13,2%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		21,3%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	52,5%	52,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,1%	10,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	623	550	-11,7%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	23	51	121,7%
Dossiers orientés par la commission	626	560	-10,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		45,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,0%	43,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,6%	2,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,4%	53,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	694	678	-2,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,9%	5,6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,3%	7,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,9%	39,2%	
Proportion d'accords débiteurs sur PRP avec LJ (D)	1,7%	1,6%	

Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	19,7%	14,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	9,2%	6,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	10,5%	8,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	28,0%	31,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		20,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		12,1%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		10,5%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		68,3%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		8	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		5	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,5%	4,3%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,2%	44,4%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	14,6%	6,8%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	31,4%	37,3%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	68,3%	78,5%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Haute-Loire	Dettes financières	16 156	464	1 877	77,5%	83,2%	11 708	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	8 646	90	182	41,5%	16,1%	83 614	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	7 071	387	1 347	33,9%	69,4%	10 215	2,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	439	278	348	2,1%	49,8%	770	1,0
	Dettes de charges courantes	2 166	468	2 116	10,4%	83,9%	3 003	4,0
	Autres dettes	2 519	320	802	12,1%	57,3%	1 348	2,0
	Endettement global	20 841	558	4 795	100,0%	100,0%	16 038	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
AURA	Dettes financières	524 565	14 491	66 098	73,9%	87,4%	13 917	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	244 233	2 128	3 788	34,4%	12,8%	95 665	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	266 890	12 913	51 346	37,6%	77,9%	12 220	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	13 442	8 647	10 964	1,9%	52,2%	828	1,0
	Dettes de charges courantes	89 993	13 717	56 924	12,7%	82,7%	3 625	3,0
	Autres dettes	94 926	9 816	22 151	13,4%	59,2%	1 953	2,0
	Endettement global	709 484	16 577	145 173	100,0%	100,0%	18 946	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0